

Glossaire

Document 7-13

Bureau de crédit : entreprise qui recueille des renseignements à votre sujet à titre d'emprunteur et fournit des dossiers sur votre solvabilité.

Cote de crédit : dans un dossier de crédit, chacun des comptes obtient une cote. P. ex., pour une carte de crédit et un prêt de voiture, une cote est attribuée à chacun d'eux. La cote se situe entre 0 et 9. Une cote 1 signifie que vous payez vos factures à temps et respectez les modalités de votre entente de crédit. Une cote 9 veut dire que vous n'avez pas remboursé la dette et que le compte est en recouvrement.

Créancier : personne à qui vous devez des sommes d'argent.

Crédit ouvert : type de crédit où une facture est envoyée mensuellement, comme la facture du téléphone, et que vous devez payer en totalité.

Crédit par versements : type de crédit où une somme d'argent forfaitaire est reçue, puis remboursée en versements mensuels jusqu'à ce que le solde soit à zéro, comme un prêt de voiture.

Crédit renouvelable : type de crédit accordé avec une limite, comme une carte de crédit.

Faillite : situation d'une personne n'ayant pas suffisamment d'argent pour rembourser ses dettes et ne pouvant plus obtenir de crédit. Elle pourrait avoir à vendre des biens et à verser des paiements mensuels à ses créanciers jusqu'à ce qu'elle soit libérée de ses dettes. Ce processus peut prendre plus d'un an et un administrateur doit être payé pour gérer le processus.

Limite de crédit : montant de crédit qui est offert. La limite de crédit est affichée sur le relevé de la carte de crédit.

Pointage de crédit : pointage entre 300 et 900 utilisé par les bureaux de crédit pour évaluer les renseignements du dossier de crédit. Les bureaux de crédit utilisent une formule mathématique en fonction de divers facteurs pour obtenir votre pointage de crédit.

Recouvrement : agences qui cherchent les personnes qui n'ont pas payé leurs dettes et tentent de récupérer les sommes d'argent pour le prêteur.

Solvabilité : le fait d'avoir un bon historique de crédit. Facilite l'accès au crédit à des taux d'intérêt plus faibles.

Sans provision : selon la banque, chèque versé sans qu'il y ait suffisamment de fonds dans le compte pour couvrir le montant. Des frais de découvert sont exigés.

Vérification de crédit : demande faite à un bureau de crédit pour obtenir des renseignements sur votre solvabilité.

Vol d'identité : lorsqu'une personne vole des renseignements vous concernant et l'utilise pour effectuer des achats ou obtenir de l'argent en votre nom.